

CADRE REGLEMENTAIRE

L'article R.421-20 du Code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du Code de l'éducation prévoit également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Circulaire 2016-045 du 29-3-2016 : « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques.

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance consacre le droit à une scolarité sans harcèlement.

Les différentes recherches sur le sujet montrent que la plupart du temps la violence est agi à l'intérieur de l'établissement. Les « micro-violences » lorsqu'elles se multiplient et s'additionnent, ont des conséquences majeures sur les individus (élèves, personnels, parents) et la communauté éducative.

L'absence de plan de prévention de la violence et du harcèlement engage la responsabilité des chefs d'établissement. L'Etat a été mis en cause dans deux affaires de harcèlement du fait d'une défaillance dans l'organisation du service public.

CONTACT

Référents académiques :

Isabelle.janin@ac-lyon.fr 04.72.80.63.79
Laurent Bessueille ct-evs@ac-lyon.fr

Référents départementaux :

DSDEN de l'Ain :
Christel.guilbert@ac-lyon.fr 04.74.21.29.28
Yann.pierne@ac-lyon.fr 04.74.21.29.28
Karine.charasse@ac-lyon.fr 04.74.21.29.28

DSDEN de la Loire :
Maria.Forissier@ac-lyon.fr 04.77.81.41.81
Nora.Khenouf1@ac-lyon.fr 04.77.81.41.81
Laetitia.Valentin@ac-lyon.fr 04.77.81.41.84

DSDEN du Rhône :
Sandrine Bodin ce.ia69-cab@ac-lyon.fr
Agnes.dauce@ac-lyon.fr 04.72.80.69.77
Corinne.jego@ac-lyon.fr 04.72.80.69.77

Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne : Léda Carret
davlc@ac-lyon.fr

Demande de FIL « Harcèlement » ou « climat scolaire » :
<http://www.ac-lyon.fr/cid96415/formations-d-initiative-locale-fil.html>

NUMEROS VERTS

Lignes nationales :

- **3020**
- Situations de cyber-harcèlement :
Net Ecoute 0800 200 000

Ligne académique : 0800 409 409

PLAN DE PREVENTION DU HARCELEMENT

POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN, AGIR CONTRE LE HARCELEMENT ENTRE ELEVES

Enjeu majeur dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire, la question du climat scolaire doit concerner l'ensemble de la communauté éducative.

- Enjeux de réussite scolaire
- Enjeux de bien-être pour tous : élèves et adultes
- Enjeux de société : pose la question du vivre ensemble et de la citoyenneté

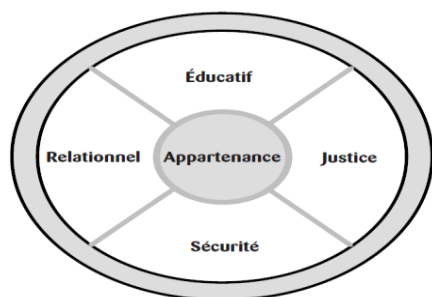
<https://www.education.gouv.fr/climat-scolaire-et-prevention-des-violences-11918>

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/plan-de-prevention-pour-les-ecoles-les-colleges-et-les-lycees/>

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/professionnels/ID206/prevenir-et-gerer-le-harcelement-entre-eleves>

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE DE PROJET PARTICIPATIVE

- **Faire ensemble : participation et travail d'équipe.** Etre attentif à la qualité des relations interpersonnelles, aux valeurs de référence, et aux règles que l'on institue dans le processus de construction des projets du PPH.
- **Savoir où l'on va : un processus qui fait sens.** Identifier les buts visés, les attentes,
- **Prendre en compte l'ensemble des facettes du climat scolaire :**



- **Construire sur mesure :** prendre en compte les spécificités de chaque contexte (environnement, histoire, les réussites et difficultés dans les précédentes démarches entreprises, etc). Possibilité de solliciter une enquête « climat scolaire » auprès du **conseiller sécurité (04 72 80 60 18)**
- **Se donner les moyens pour réussir :** profiler un projet à la mesure des forces vives et des ressources disponibles. Se méfier des projets trop ambitieux ou trop chronophages en terme de temps ou de ressources.
- **Suivi et Evaluation :** Tableau de bord vie scolaire. Récurrences des incidents vie scolaire. Evaluation des actions.

PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT

INFORMER PREVENIR FORMER PRENDRE EN CHARGE

- **Sous l'impulsion du chef.fe d'établissement, constituer une équipe** ressource intégrant des enseignant.es,
- **Former cette équipe à la méthode de la préoccupation partagée** (méthode PIKAS) :
<https://www.reseau-canope.fr/notice/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>
Demander une FIL
- **Rédiger un protocole de prise en charge** des situations de harcèlement : vote en CA et présentation aux familles,
- **Développer la participation des élèves :** ambassadeurs contre le harcèlement, sentinelles et référents, médiation par les pairs,
<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/dispositif-des-ambassadeurs-collegiens/>
- **Conduire tout au long de l'année des actions de sensibilisation** autour des questions du « vivre ensemble » (journée NAH, concours NAH, lutte contre les discriminations : homophobie, racisme, égalité filles/garçons, etc.) Organiser des événements, expositions, débats, quizz, théâtre forum. **Associer élèves et parents.**

DES RESSOURCES ACADEMIQUES A DISPOSITION DES EQUIPES

- Deux référents académiques en charge de l'organisation de la politique éducative de prévention du harcèlement entre élèves : organisation du concours NAH, de la formation des adultes et de la formation académique des lycéens ambassadeurs/drices
- Trois référents départementaux dans chaque DSDEN : aide à la mise en place de plans de prévention, à la prise en charge des situations et à la formation des collégiens ambassadeurs/drices
- Un réseau départemental d'intervention
- Des formations au plan académique de formation
- Cinquante formateurs.trices académiques formé.es à la méthode de la préoccupation partagée (Pikas) : interviennent dans le cadre de FIL harcèlement et FIL Climat scolaire

Guides thématiques, cahiers d'activité, paroles d'expert, outils de sensibilisation, outils d'autodiagnostic :

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/utiliser-les-outils-dautodiagnostic.html>

NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020 Service & appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 20H
SAMEDI DE 9H À 18H